

Je n'ai jamais participé à aucun complot électoral et que jusqu'à ce jour j'ai toujours tenu à conserver mon entière indépendance.

Je désapprouve hautement la manière agressive de ceux qui à mon insu ont usé de mon nom sans ma moindre acceptation.

Recevez, s'il vous plaît, mes salutations et assurances de haute estime.

Wattefils, le 11 mai 1888.

École Nationale des Arts Industriels de Roubaix. Cours de chimie, par M. A. Bégin. Cours de physique, par M. A. Bégin. Cours de chimie, par M. A. Bégin. Cours de physique, par M. A. Bégin.

Chronique colombophile. Voici le résultat du 20 concours de l'Union fédérale colombophile...

Le Comité conservateur vient de faire apposer l'affiche suivante :

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

LETTRES MORTUAIRES & OBITS

TOURCOING

LE COMITÉ CONSERVATEUR

que, par la teneur de ses relations, une autorité considérable.

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

Il fut l'un des premiers à protester contre le régime économique...

semité à la maison mortuaire, rue de Croix, 48 - L'Obit du Mois sera célébré le lundi 11 mai, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le mardi 12 mai 1888, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Monsieur Théodore GOETHALS, époux de Dame Joséphine DEBRAY, décédé à Roubaix, le 15 avril 1888, à l'âge de 68 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise.

L'auditoire entier, suspendu à ses lèvres se leva comme poussé par un mouvement magnétique.

Troppmann, qui n'a pas bronché encore, qui a écouté avec un calme impassible le réquisitoire fait contre lui, Troppmann au nom de sa mère, se trouble et de grosses larmes coulent de ses yeux.

Il met sa tête sur ses deux mains, se baisse, se baisse jusqu'à disparaître derrière la balustrade.

M. Lachaud reprit : « Ah ! si vous voulez des larmes dans cet horrible odyssey, regardez-le, il pleure ! Il y a donc encore quelque chose d'humain ! »

« Une famille s'était élevée par le travail à la fortune ; on n'en dira jamais assez de bien. Permettez-moi de donner ce respect et de ce témoignage de mon profond respect et de mon admiration. »

« Il fut bien le chef de cette famille avec Troppmann. Il a parlé de la fabrication de la fausse monnaie ; je ne vous pas de cette explication d'une manière absolue, mais enfin allait-il en Alsace pour élever d'un étage sa maison et agrandir son bien, non, non, il y a là un côté mystérieux dans cette affaire si étrange. »

« On a attiré ce malheureux dans un piège, c'est vrai. »

« Ah ! certes je ne veux pas troubler la mémoire de cette victime, mais il y a dans cette association de l'homme âgé et du jeune homme un mystère ; il y avait pour sûr un intérêt d'argent. »

M. Lachaud croit qu'en effet Jean Kinck père a été séduit par les promesses de Troppmann et par l'espérance des gains provenant de la fabrication de la fausse monnaie.

« C'est là que commença la légende funèbre ; il ne m'est pas nécessaire de reproduire ces horreurs. Le père, la mère, les enfants tués, empoisonnés, c'est horrible ! Mais je me demande qui l'a fait. Etait-il seul ? Non ! Plusieurs ? Tout est là ; Pour vous mes-ieurs, tout est là ; mais pour la société ? Croyez-vous que la société sera satisfaite lorsque la tête de cet enfant aura tombé sur l'échafaud ? Non, il faut qu'elle ait la vérité complète. »

« La mort n'est rien pour lui. La vérité est tout pour nous. Cherchons-la. »

« Il a menti souvent, oui ; est-ce une raison pour qu'il mente encore ? Il a calomnié ses victimes, oui ; mais voulez-vous juger Troppmann par Troppmann. »

« Je ne crois pas, moi, autre chose que les témoins qui sont les éléments d'une cause. »

« L'accusé a eu des systèmes variés, je le reconnais. »

« Mais sans lui le cadavre de Jean Kinck eût-il été trouvé ! Vous l'avez cherché pendant plus d'un mois vainement, ses indications seules ont amené cette découverte. »

« Entrant dans la voie de la vérité il reconnaît qu'il a eu des complices dans l'accomplissement de ces crimes ; les noms lui dit-on ; il ne les donne pas mais il ne peut pas les donner !... »

« Il est facile à la justice de le dire : Vous mentez si vous ne révélez pas leurs noms. »

« S'il se tait, je ne sais pourquoi mais ne comprenez-vous pas qu'il y a des situations impossibles ! »

« Mais pourquoi ne pas faire à ce scélérat le cadeau d'un mois de vie ! pourquoi ? »

« Je ne vous affirmerai pas qu'il y a quelque part un portefeuille qui indiquera les complices ; mais que craigniez-vous donc de lui en l'emmenant en Alsace, où il offre de vous donner son secret. »

J'avais le droit de poser des conclusions ; je ne l'ai pas fait. Je connais trop le devoir si bien rempli des magistrats.

« Voyons si l'information ne justifie pas ses dernières déclarations. »

L'enfant a menti, dites-vous, la débitante de vin aussi, mais si je vous démontre que cet homme a des complices, que direz-vous ? Eh bien ! quand vous m'avez rendu vous serez convaincus. »

« Co-meurtre du père Kinck, il a pu le commettre seul. Cependant il existait des difficultés pratiques. C'était en plein jour. Quatorze mètres séparant son cadavre du sentier, on pouvait voir tout à l'aise ! Il n'y avait ni pelle ni pioche, et la fosse n'était pas creusée. Il faut que seul il soulève et porte la loi cadavre dans moins d'une heure pour l'enterrer. Si cela est possible, ce n'est pas vraisemblable... mais je passe. »

« Pour Gustave c'est la même chose. Je vous bien que seul il l'a tué et enseveli. »

« Mais pour la famille, c'est impossible ; ici n'aurait-il été vu avec personne que je dirais encore c'est impossible. »

« Il a acheté la pelle et la pioche à 5 heures, il est venu les prendre à 8 heures, il a fait la fosse, il revient à Paris, il a la gare du Nord ; la famille était déjà arrivée à 7 heures ; il l'a rejointe et part pour Pantin ; il descend avec le premier groupe ; il tue les trois victimes à coups de couteau, il revient prendre les trois enfants et les immole, il les ensevelit et remet la terre en état. »

« C'est ainsi, dit l'accusation, que cela s'est fait, la science le dit aussi. »

« Permettez-moi messieurs de dire que le temps matériel a manqué et les témoins prouvent qu'un homme, seul, n'a pu accomplir cela. »

A quelle heure a-t-il acheté les instruments ? A cinq heures ; il les a pris à huit ; neuf heures moins quelques minutes, il est monté dans la voiture, lui ou un autre et il est arrivé aux Quatre-Chemins à neuf heures moins cinq minutes. Quelle distance y a-t-il de là au lieu où les victimes ont été assassinées ? 4 ou 500 mètres à vol d'oiseau et il n'aurait mis que vingt-cinq minutes pour faire pareille besogne ; il aurait fait une fosse et serait arrivé au chemin de fer du Nord à dix heures pour y prendre ses victimes. Ainsi, il aurait fait tout cela dans l'espace d'une heure. Voilà déjà une impossibilité contre laquelle l'accusation vient se briser. »

« Tiens, voilà de quoi vivre ! »

fait par un seul homme dans un temps aussi limité, dans vingt-cinq minutes ! Comprenez-vous cela ?

« La science l'affirme me direz-vous. Je ne partage pas cette appréciation. »

« Pour le premier groupe, je le veux bien, je fais cette concession, mais les trois autres ? »

Troppmann a dit dans ses aveux avoir pris les enfants un à un, il a dit aussi les avoir étranglés tous les trois ; mais comment étrangler tous les deux autres avant de partir le premier et ainsi de suite, sans les suivre ou fuir. Il y a des maisons tout autour. »

« Les médecins arrivent à une théorie différente ; ils disent : il en a tué deux en même temps et étranglé l'un avec une cravate l'autre avec les mains, et l'autre serait resté là ; il n'y a pas eu de lutte ni de défense. Est-il possible qu'étant à côté des deux enfants, il les ait étranglés avec les mains ou la cravate en même temps simultanément de manière à les foudroyer. »

« Non ! Troppmann n'a pas une grande force musculaire ; il peut avoir la main ferme mais il ne peut faire l'impossible ; tué seul et en même temps trois enfants. La science, l'expérience peuvent dire le contraire, on ne le croira pas. »

« J'ai examiné les possibilités matérielles des crimes par un seul, et j'en ai montré l'impossibilité. »

« Un enfant de 14 ans, Fremion, a été pressé de questions, et il a persisté dans sa déclaration. »

« Pourquoi mentirait-il ? De bons renseignements ont été fournis sur son compte son excursion au militaire n'a rien que de naturel ; il se sent égaré et ont coupé à travers champ. C'est là où ils ont vu ce qu'il a raconté avec tant de précision et de détail. »

« Un homme portant une blouse blanche creusait la fosse. Deux autres étaient à côté de lui. Le militaire s'approche ; il veut voir et dit à l'enfant qui reste en arrière : « Mais viens donc, un homme en vaut bien un autre. » Alors l'enfant s'approche et il vit ce qu'il a raconté, il dit aussi : « Ces deux hommes sont restés avec celui qui creusait la fosse. »

« J'ai raisonné sur l'impossibilité matérielle de l'exécution, puis de l'exiguité du temps écoulé. A présent, c'est un témoin qui a vu ce qui me donne une certitude. »

« Troppmann est assassin avec trois autres. »

M. Lachaud insiste ensuite sur le témoignage de la marchande de vin du boulevard Magenta et de son commis qui ont vu Troppmann avec deux autres individus. »

A ce moment, M. le président prie M. Lachaud de suspendre sa plaidoirie pour un instant. »

Les officiers du palais en train d'allumer les lustres de la salle ne peuvent y parvenir sans occasionner beaucoup d'embarras et causer un certain tumulte. La foule est si compacte !... »

La cour reste en séance, et, ce court instant passé la parole est donnée à M. Lachaud. »

Il se lève plus ardent encore, et d'une voix éclatante il reprend :

« Ma tâche est ingrate, mais je vous jure que cet homme n'est pas le seul assassin et je le veux que la vérité se fasse jour et que les complices soient trouvés. »

« Enfin Troppmann a-t-il toute sa raison ? N'est-il pas sous la puissance d'une monomanie qui altère sa raison et l'exonère de toute responsabilité. »

« Je vois et j'accepte les sourires qui provoquent l'argumentation à laquelle je vais me livrer, mais j'accomplis un devoir et je le remplirai jusqu'à bout. »

« Les maladies morales ne se voient pas comme les maladies physiques. »

« Eh bien ! quand j'interroge sa vie, ses habitudes solitaires sans plaisirs, ses propos, ses projets de fortune immodérés, tout, même ses crimes, prouve qu'il n'a subi qu'une idée fixe, fatale folie... »

« Troppmann lisait constamment le *Journal des Débats*, vous dit un témoin. Rodin, l'un des personnages du roman, poursuivait une fortune de 212 millions. Voilà son thème, son fantôme horrible, sa folie. »

« Dans ses traits, il y a du fauve, et, si c'est un bête féroce, il faut le museler, mais non pas le tuer. (Murmures). »

M. le président. — Silence ou je fais évacuer la salle. »

M. Lachaud. — Voilà une brochure du docteur Bertrand sur Troppmann. Lisez-la, et vous direz comme moi : Cet homme est un fou ! »

« Le fou devient un assassin sans pouvoir s'arrêter. »

« Demandez-vous si sa nature ne le portait pas à ces conceptions effroyables, si sa responsabilité est entière et si vous voulez aller jusqu'au ministère public vous invite d'aller. »

« N'attendez pas de moi une théorie sur la peine de mort. La société a droit de se défendre, mais non de se venger. »

Déjà de grands peuples ne font plus les exécutions que dans l'ombre et le mystère, dans l'intérieur d'une prison. »

« La peine de mort est dans la loi, tout le monde espère qu'elle en sortira. L'accusé n'est pas majeur ; au point de vue civil il est incapable de contracter un engagement, et pour un crime vous l'enverriez sur l'échafaud ! »

« Ce matin Troppmann me remettrait ces mots : »

« Si je suis condamné à mort, je me pourvoirai, non pas pour sauver ma tête, mais sauver mes complices. »

« J'en ai fini, messieurs. J'ai accompli mon devoir, vous ferez le vôtre, votre verdict est libre ; vous seul devez dire la vérité, je m'associe sans crainte de céder la parole à M. le procureur général. »

Des répliques très ardentes de part et d'autre sont prononcées par M. le procureur général et par M. Lachaud. Troppmann depuis le passage de la plaidoirie dans lequel son défenseur a parlé de sa mère, n'a plus relevé la tête, il est resté abîmé ; la tête appuyée contre ses mains, perdu derrière la balustrade et on ne le voit pas. Le président l'interpelle il se lève en sursaut. Troppmann déclare n'avoir rien à ajouter pour sa défense. (A suivre) ESCOFFIER.

BERNERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les journaux de ce matin et le boulangisme

Paris, 13 mai. — Le *Paix* dit que le voyage de M. Boulanger dans le Nord marquera un point culminant de sa fortune qui va décroître.

Paris, 13 mai